



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE : 8 NOUVELLES COMMUNES S'ENGAGENT 2020-2026

QUAND LES COMMUNES S'ENGAGENT
DANS LES TRANSITIONS

DOSSIER DE PRESSE
JEUDI 30 MARS 2023



QUAND LES COMMUNES S'ENGAGENT DANS LES TRANSITIONS

2

Jeudi 30 mars 2023, après 17 communes en décembre 2021, 8 autres communes signent à leur tour avec la Métropole grenobloise une charte d'engagements dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Un document par lequel elles s'engagent à mener de nombreuses actions participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de l'air, à l'adaptation au réchauffement climatique et à la protection de la biodiversité.

En 2005, Grenoble Alpes Métropole fut la première agglomération de France à élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat. 16 ans plus tard, la pertinence de cet engagement est plus que jamais évidente, et la réalité de ce qu'il a produit est désormais tangible. Une réalité illustrée de façon objective par les résultats obtenus notamment en matière de **baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la labellisation du territoire au **label « Capitale verte européenne 2022 »**.**

En 2020, la Métropole a adopté un nouveau Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), plus ambitieux. Objectif : poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au réchauffement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la biodiversité. Une fois encore, l'action de la Métropole sera déterminante pour la suite, ayant entre ses mains les clés de nombreux domaines d'action. Mais l'atteinte des objectifs inscrits dans ce document passe aussi par une mobilisation forte des habitants et de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs.

À ce titre, les communes constituent des partenaires incontournables, non seulement par les actions qu'elles peuvent engager au nom de leurs compétences propres, mais aussi par le rôle de relais d'information qu'elles peuvent jouer, en tant qu'acteur de proximité, auprès des habitants et des entreprises de leur territoire.

Dans la foulée du nouveau PCAEM, la Métropole a donc approuvé, le 20 novembre 2020, un nouveau cadre de mobilisation des communes, élaboré en concertation étroite avec elles : **une charte d'engagement 2020-2026 qui tranche avec les précédentes chartes proposées, en offrant un**

panorama plus vaste d'actions.

Les 49 communes du territoire sont invitées à ratifier cette charte qui engage fortement les communes : les municipalités signataires doivent en effet adopter, par délibération, un plan d'action concret et opérationnel, qui sera mis en œuvre sur le mandat.

Ces plans d'actions vont bien au-delà de la problématique "patrimoine et énergie" qui prévalait jusque-là, en s'ouvrant aux questions liées à l'adaptation au changement climatique, à la gestion des risques, à la végétalisation, l'eau, l'alimentation, les déchets, la qualité de l'air, etc.

Le plan d'action des communes s'appuie sur :

- **des actions "socles"**, sur lesquelles les communes s'engagent obligatoirement en signant la charte
- **des actions relevant de l'application des textes** récents et de documents de planification à portée réglementaire (PLUI principalement)
- **des actions "volontaires"**, choisies par les communes

Ces 8 autres communes qui s'engagent dans la charte pour le climat portant le total de communes engagées à 25 soit près de 408 000 personnes / 91% de la population métropolitaine :

Les 17 communes 2021 : Corenc, Échirolles, Gières, Grenoble, Meylan, Poisat, Pont-de-Claix, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset, La Tronche, Varcis Allières et Risset, Vaulnaveys-Le-Haut, Venon et Vizille.

Les 8 communes 2023 : Champ-sur-Drac, Claix, Eybens, Fontaine, Jarrie, Proveysieux, Seyssins, Saint-Égrève.

Toutes, et notamment les plus modestes qui ne disposent pas – ou peu – d'ingénierie sur le sujet, sont conseillées et accompagnées par l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec), missionnée par la Métropole qui met également ses services en appui.

EN CHIFFRES : La charte d'engagement 2020-2026

8

NOUVELLES COMMUNES
signataires

278

ACTIONS DIFFÉRENTES
proposées aux communes

140

ACTIONS EN MOYENNE
par commune signataire

408 000

HABITANTS CONCERNÉS
91% des habitants de la
Métropole

25

COMMUNES
engagées dans
leur plan d'actions

9

MOIS
DE TRAVAIL
préparatoires



LES COMMUNES S'ENGAGENT LES ACTIONS DANS LESQUELLES S'ENGAGENT VOLONTAIREMENT LES COMMUNES D'ICI 2026

Outre les actions « socles » obligatoires et les actions relevant de textes réglementaires, les communes, peuvent s'engager volontairement dans un certain nombre d'actions parmi les 278 que propose la Métropole. Selon les communes, les actions socles ou réglementaires représentent entre un quart et la moitié du plan d'actions. Le reste étant constitué d'actions « volontaires », dont voici quelques exemples, et dans lesquelles de nombreuses communes s'engagent :

Adaptation au changement climatique et transition énergétique

- » Gestion différenciée des espaces verts et entretien favorable à la biodiversité
- » Nombreux projets de végétalisation ou de désimperméabilisation de l'espace public prévus, en particulier dans les cours d'école
- » Création de zones de fraîcheur, lieux refuges en période de canicule
- » Aides communales en complément des aides métropolitaines
- » Sensibilisation des habitants aux déplacements alternatifs à l'automobile individuelle

Valorisation des ressources du territoire

- » Soutien des producteurs locaux et des circuits courts
- » Mise en place de jardins partagés, potagers éducatifs ou ruchers collectifs

Mobilisation des acteurs, gouvernance interne, exemplarité

- » Remplacement de chaudières fioul
- » Mise en place d'une politique d'achat d'énergies
- » Recours à la location ou à l'autopartage
- » Partage de véhicules communaux
- » Démarche de labellisation Cit'ergie
- » Limitation de la publicité dans la commune



QUELQUES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES PAR LES 8 NOUVELLES COMMUNES

Fontaine (123 actions) :

- » Installation d'une centrale photovoltaïque de 55 kW sur l'Hôtel de Ville en autoconsommation (taux de couverture de 34%) ;
- » Expérimentation de systèmes de gestion alternative des eaux : utilisation de l'eau de source des Vouillants pour l'alimentation en eau des bassins du centre nautique Lino Refuggi et expérimentation de l'utilisation des eaux de vidange de la piscine pour le nettoyage des rues.

Seyssins (258 actions) :

- » Mise en place d'une restauration collective favorisant les produits locaux et bio (80%). Travail sur la création d'un premier PAEN ;
- » Mise à disposition de la flotte publique ou de locaux communaux pour faciliter les solutions logistiques du dernier kilomètre ;
- » Suivi du budget affecté aux actions Climat Air Énergie.

Saint Egrève (202 actions) :

- » Projets de végétalisation et de desimperméabilisation de la place Salvador Allende et des cours d'écoles Barnave, Gare, Unisson ;
- » Installation d'une chaufferie aux granulés bois au centre de loisirs des Scilles du Néron.

Eybens (222 actions) :

- » Rénovation de l'intégralité de l'éclairage public intégrant le respect de la biodiversité et suppression des points lumineux inutiles ;
- » Poursuite du soutien aux jardins familiaux, partagés, et nourriciers (70 parcelles) ;
- » Création de mini-forêts jardins comestibles en différents points de la commune et de manière participative.

Claix (195 actions) :

- » Réduction de la place de la voiture dans le centre bourg en supprimant des places de stationnement sur la place Hector Berlioz ;
- » Réalisation du plan de gestion d'entretien du Bois de Pertuis ;
- » Mise en place de garage à vélos dans les écoles.

Jarrie (142 actions) :

- » Sensibilisation des habitants à la faune et la flore locale ;
- » Prise en compte du confort d'été dans les nouveaux aménagements notamment dans l'opération « Cœur de ville cœur de métropole » Haute Jarrie ;
- » Création et soutien à la création de tiers-lieux permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail.

Champ-sur-Drac (137 actions) :

- » Porter à connaissance de l'offre alimentaire locale ;
- » Mise en place d'actions de protection de la biodiversité comme par exemple l'installation de nichoirs à chauve-souris dans les espaces boisés ;
- » Diversification du parc de véhicules avec une flotte de vélos de service.

Proveysieux (125 actions) :

- » Construction d'une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau ;
- » Communication autour de l'intérêt de la rénovation énergétique ;
- » Rénovation de l'école.